



MAIRIE  
DE  
**LA VERNAZ**  
HAUTE-SAVOIE  
74200

**Délibération du Conseil Municipal  
de la Commune de LA VERNAZ  
Séance du Vendredi 29 novembre 2019**

République Française

L'an deux mil dix-neuf et le vingt neuf du mois de Novembre à 19h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame GARIN Jacqueline, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Date de la Convocation du Conseil municipal : 18 novembre 2019

**O B J E T :**

*Modification des Statuts  
du SIVOM de la Vallée d'Aulps  
2019-11-06*

**PRESENTS** : Mmes GARIN Jacqueline, FIGUREAU Marie-Laure, HENNEBIQUE Sylvie, CETTOUR-CAVÉ Lætitia, PETITE Virginie, HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE Bernard, HAUTEVILLE-LONGET Yves, LABAR Philippe, REQUET Christophe.

**ABSENTS** : M. MOREL Alain.

Monsieur Laurent HAUTEVILLE a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de procéder à la modification des statuts du SIVOM de la Vallée d'Aulps en vue de prendre en considération l'évolution de ses compétences. Elle rappelle que le syndicat avait déjà subi une modification statutaire en 2014 à la suite de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Haut-Chablais aux communes de Morzine et des Gets. Le syndicat avait alors perdu ses compétences « Déchets » et « SPANC » et il ne lui restait plus que 2 compétences :

- une compétence « Assainissement collectif des eaux usées », exercée uniquement sur le périmètre de 5 de ses communes membres (Morzine, Les Gets, Montriond, Essert-Romand et La Côte d'Arbroz),
- une compétence « Eau potable », exercée sur le périmètre de ses 11 communes membres.

Le schéma directeur d'adduction en eau potable ayant été réalisé, elle souligne que la compétence « Eau potable » n'a plus lieu d'être, d'où la délibération du comité syndical du 25 novembre 2019 par laquelle il est proposé de modifier les statuts du syndicat afin de retirer cette compétence (le SIVOM se transformerait en SIVU) et de réduire ainsi son périmètre aux 5 communes raccordées à la station d'épuration d'Essert-Romand.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **approuve** la modification des statuts du SIVOM de la Vallée d'Aulps qui entraîne sa transformation en SIVU et la réduction de son périmètre aux communes de Morzine, Les Gets, Montriond, Essert-Romand et La Côte d'Arbroz,
- **approuve** les nouveaux statuts du SIVU de la Vallée d'Aulps annexés à la présente délibération,
- **charge** Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie de prendre l'arrêté nécessaire à l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus

Le Maire

Jacqueline GARIN

Maire

Téléphone 04 50 72 10 40 - E-mail : mairie-lavernaz@orange.fr - <http://www.lavernaz.fr>